



Volet B

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserve
au
Moniteur
belge



12011071

Greffe

N° d'entreprise : 0424.561.674

Dénomination

(en entier) : **PHILIPPEBOURG**

Forme juridique : Société anonyme

Siège : 6222 Brye, rue de Philippebourg, 8

Objet de l'acte : CONVERSION DES TITRES AU PORTEUR

Il résulte d'un procès-verbal dressé par le notaire Laetitia HAYEZ à 1350 Jauche, le 20 décembre 2011, enregistré au bureau de l'enregistrement de Jodoigne, le 21 décembre 2011, vol. 801 fo 16 case 4, deux rôles sans renvoi, reçu vingt-cinq euros, L'Inspecteur principal, signé D. Vandenhooft, que l'assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix :

PREMIERE RESOLUTION**SUPPRESSION DES TITRES AUX PORTEURS**

Comme tous les titres au porteur ont été convertis en titre nominatifs, l'assemblée a décidé de supprimer les titres au porteur, qui n'ont donc plus d'objet.

L'assemblée a décidé en conséquence de remplacer l'article 9 des statuts par le texte suivant :

« Les titres sont nominatifs.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance. »

DEUXIEME RESOLUTION**POUVOIRS**

L'assemblée a conféré tous pouvoirs au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent et au notaire soussigné, pour la rédaction et le dépôt d'un texte coordonné des statuts.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Laetitia HAYEZ, notaire à 1350 Jauche.

Déposé en même temps :

-expédition de l'acte.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/01/2012 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature